



video publié sans accord

Par **Agnant**, le **07/04/2020** à **18:50**

Bonjour,

Je viens vers vous pour obtenir des avis sur ma situation.

Contexte : Je me suis inscrit à une formation en mars, que je règle en une fois, mais après les accès aux premiers cours, je me rends compte que la formation ne m'est pas adapté. Je fais part de ce sentiment au responsable par une vidéo personnelle que je réalise (il s'agit de son mode de communication entre les stagiaires, par vidéos) et que j'envoie par un lien Wetransfer sur son adresse mail, mais nous n'arrivons pas à nous comprendre, et je décide donc de me désister de la formation, suivant la convention signée. Etant à plus de 15 jours du départ de la formation, l'organisme conserve les acomptes mais doit me restituer une certaine somme. Le responsable me répond que le remboursement interviendra en plusieurs mensualités à partir de septembre et si sa trésorerie le permet. Surpris de ce caractère arbitraire, je réponds par mail en mettant en cause son honnêteté. Le responsable me fait donc une longue réponse par mail, en mettant en copie des personnes que je ne connais pas dont un avocat, mais surtout en diffusant sur le site vimeo, la vidéo que j'avais réalisé et que je lui avais envoyé.

Questions : Sur le droit à l'image et les données personnelles, ce responsable de formation a-t-il le droit de diffuser ma vidéo sur un site privé sans mon autorisation (la vidéo pour information est certes protégée par un mot de passe communiqué dans le mail à moi-même et aux autres destinataires; ainsi, seules 4 destinataires peuvent vraiment voir cette vidéo) ? et concernant la diffusion de mon adresse mail, là aussi a-t-il le droit de la communiquer sans mon accord car visible des autres destinataires ?

Je remercie par avance toute personne pouvant m'apporter une réponse